

RÉUNION DE CLASSE - INFORMATION PISCINE EN GS

1. **PRESENTATION DE LA PISCINE DE SECTEUR** : Photographie, nom, adresse, coordonnées, courriel, site...
2. **TROMBINOSCOPE DES INTERVENANTS**
3. **POURQUOI LA NATATION A L'ECOLE ?**

- Enjeu moteur, la motricité aquatique

Elle fait partie intégrante de l'EPS, discipline d'enseignement (savoir nager école, collège, lycée)

Elle poursuit les objectifs de l'EPS (santé, sécurité, objets culturels)

Elle permet à l'enfant d'être confronté à un milieu différent où tout est à reconstruire au niveau de l'équilibre du corps, de la locomotion, et de la respiration

Présentation des problèmes fondamentaux du terrien au nageur

- Enjeu social, la construction de la notion de sécurité

Elle permet à l'élève d'assurer sa propre sécurité (aspect utilitaire : ne pas se noyer)

- Enjeu scolaire, la transversalité des apprentissages

Elle donne l'occasion de travailler sur la transversalité des apprentissages

Présentation de l'enseignant des liens avec les activités de la classe, des outils et des supports

Les traces possibles qui peuvent transiter de l'école à la famille: cahier du nageur papier, cahier du nageur numérique, album à lire.

4. QU'EST-CE QUE L'ON ENSEIGNE ?

Les projets sont déclinés sur 3 grandes étapes : GS/CP, CE1 (test du savoir nager en fin de CE1), cycle 3 (test du savoir nager en fin de CM2). Il y a transmission des résultats des tests du savoir nager aux collèges de secteur pour organiser les enseignements en activité aquatique au collège.

Présentation des contenus organisés en 3 grands domaines d'action : On apprend la même chose quelles que soient les piscines. Seuls les projets diffèrent en fonction de la configuration des bassins et des aménagements matériels.

- ENTRER DANS L'EAU

→ Sauter descendre, glisser, rouler, basculer, plonger..,

→ De + en + loin, profond, en entrant par différentes parties du corps, conserver la forme du corps, déformer la position, inventer...

- EXPLORER LA PROFONDEUR – S'IMMERGER

→ Descendre, toucher le fond, se laisser remonter, avoir des points de repères variés au fond

→ Augmenter la durée, la profondeur, prendre des repères visuels sous l'eau (ouverture des yeux), réaliser des actions variées avec le fond, avoir des points de contact variés avec le fond, changer de direction de niveau, descendre en autonomie... Adapter sa respiration: apnée, expiration sous-marine

D'appuis solides vers des appuis souples,

- SE DEPLACER - SE LAISSER FLOTTER

→ S'accrocher, barboter, avancer, tourner, monter, descendre, traverser, nager....

→ D'appuis solides vers des appuis souples, pour abandonner les appuis. S'éloigner du bord, augmenter les distances, varier les modes de locomotion (bras, jambes). Faire éprouver des sensations (vite / lent, fort /doux, grand / petit)...

→ Associer la respiration aquatique

→ Flotter avec aide, sans aide, debout, puis couché dans l'eau, à plat ventre, à plat dos...

5. COMMENT S'Y PREND-ON POUR ENSEIGNER ?

Quelques principes fondamentaux

- On n'oblige pas l'élève à....

La démarche est basée sur la motivation, l'acceptation de la part de l'enfant.

Proposer des situations qui lui sont accessibles, ou les rendre accessibles.

Chacun doit pouvoir réussir à son niveau →Notion de PLAISIR.

Notion de projet : contrat fiche de l'enseignant prévue avant.

RÉUNION DE CLASSE - INFORMATION PISCINE EN GS

Nécessaire temps à accorder pour échanges et bilans avec l'enseignant.

- On enseigne par aménagement du milieu

Le milieu est stimulant. Les dispositifs sont installés. Le matériel est à demander si pas à disposition...

C'est en explorant le milieu que l'élève s'adapte et transforme ses réponses.

- On favorise la quantité d'actions.

On apprend davantage en essayant plusieurs fois....qu'en attendant son tour sur le bord !

Etre vigilant sur les tours de rôles.

- On propose des variantes.

Dans une situation, on observe les réponses des élèves et on propose une ou des variantes pour faciliter ou pour enrichir.

- Les formes de travail sont diversifiées

En fonction du but poursuivi, on peut proposer:

- activité individuelle de l'élève confronté au milieu et aux objets: les adultes sécurisent

- activité en doublette enfant /adulte: pour donner confiance aux plus timorés

- activité en grand groupe: activité de vie collective, stimulante (jeux, circuit, grand parcours)

- activité en petits groupes (d'affinité, d'intérêt, de niveau), ateliers. Découpage du plan d'eau en secteurs avec un adulte par secteur.

6. L'ENCADREMENT ADULTE A LA PISCINE A L'ECOLE MATERNELLE

- Pourquoi le recours à des intervenants ? Un taux d'encadrement à respecter : 3 personnes agréées en maternelle - Cf. circulaire 2011

→ faciliter surveillance et sécurité

→ contribuer à une meilleure communication enfant / adulte

→ répondre aux besoins individuels des enfants.

- Qui peut être agréé ?

Différencier accompagnateur et intervenant bénévole agréé

7. COMMENT S'ORGANISER A PLUSIEURS ?

En maternelle : 3 intervenants au minimum par classe : enseignant, BEESAN et un intervenant bénévole.

Notion de **travail en équipe**.

La concertation préalable permet à chacun de collaborer efficacement au déroulement de l'activité en fonction de son niveau de compétence.

La composition de l'équipe pédagogique - LES INTERVENANTS ET LEUR ROLE

- Le **BEESAN de surveillance** : Toujours présent, il surveille l'ensemble du bassin et intervient en cas de besoin
- **L'enseignant** : Il organise la séance, veille à son bon déroulement, il peut avoir un groupe en charge. Il prend les mesures qui s'imposent en cas de problème.
- Le **BEESAN d'enseignement** : Il encadre un groupe d'élèves. Son intervention se déroule sous la responsabilité de l'enseignant.
- **L'intervenant bénévole agréé** : Il encadre un groupe d'élèves. Il intervient sous la responsabilité de l'enseignant (un "cahier des charges" lui sera remis lors de la formation pour lui préciser ce qu'on attend de lui)
- **L'accompagnateur** : Il aide à des tâches de vie collective (transport, habillage, passage aux toilettes, surveillance d'élèves momentanément sortis de l'eau, avant le pédiluve).
- **L'ATSEM, agent de collectivité territoriale**. Cf. Cadre d'emploi pour les ATSEM

« Les ATSEM appartiennent à un cadre d'emploi de la fonction publique territoriale qui ne leur permet pas de participer à l'encadrement des activités physiques et sportives. Ils ne peuvent donc pas être comptabilisés dans le taux d'encadrement spécifique et/ou renforcé exigé pour les activités physiques et sportives. »

• **Les EVS ou AVS** : ils sont là pour l'élève en situation de handicap seulement. Ils ne peuvent être comptabilisés dans le taux d'encadrement. Il n'a pas de groupe en charge.